



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 78 DU 26 MARS 2021

**OBJET : MARCHE N°2020DTM01L9 « Rénovation du dépôt de bus de Bon Encontre » - Lot n°9
« Couverture bac acier » - Acte modificatif en cours d'exécution n°1**

Exposé des motifs

Le marché 2020DTM01 a pour objet les travaux de rénovation du dépôt de bus de Bon Encontre. Le lot n°9 a pour objet la prestation de couverture bac acier.

Le présent marché public a été notifié le 15 octobre 2020 à l'entreprise NOVAMIANTE - Route de Bordeaux - BP3 - 24680 Gardonne - N° Siret :807 518 436 00025 - pour un montant de 70 901,50 € HT soit 85 081,80 € TTC.

Le présent acte modificatif en cours d'exécution a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires.

Désignation	Incidence financière	Précisions
Zinguerie : Traitement des chéneaux non traités	648,00 € HT	Au cours des travaux de couverture, l'entreprise constate que les chéneaux, au droit de la couverture réalisée dans le cadre de la tranche précédente, n'ont pas fait l'objet d'une réfection. Les chéneaux non traités représentent une longueur de 18ml supplémentaires à traiter.
Bardage	3224,00 € HT	Lors des travaux de désamiantage, des plaques en fibrociment amiantées non repérées dans le diagnostic amiante avant travaux, ont été enlevées. Le présent devis a pour objet le remplacement des plaques déposées par des plaques en acier laqué pour une surface de 100m2.

Il en résulte un acte modificatif en cours d'exécution du contrat d'un montant de 3872,00 € HT, soit 4646,40 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 74 773,50 € HT soit 89 728,20 € TTC, représentant une augmentation de 5,46 % par rapport au montant initial du marché.

Cadre juridique de la décision

VU les articles L2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du code de la Commande Publique,

VU l'article 1.2 de la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen, en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE 2020DTM01L9 « RENOVATION DU DEPOT DE BUS DE BON ENCONTRE » - LOT « COUVERTURE BAC ACIER » - POUR UN MONTANT DE 3872,00 € HT. LE PRESENT ACTE MODIFICATIF PORTE LE NOUVEAU DU MARCHE A 74 773,50 € HT (SOIT 89 728,20 € TTC) ET REPRESENTE UNE AUGMENTATION DE 5,46 % PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL DU CONTRAT.

2°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC L'ENTREPRISE NOVAMIANTE - ROUTE DE BORDEAUX - BP3 - 24680 GARDONNE - N° SIRET : 807 518 436 00025

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS SONT PREVUS AU BUDGET 2021

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

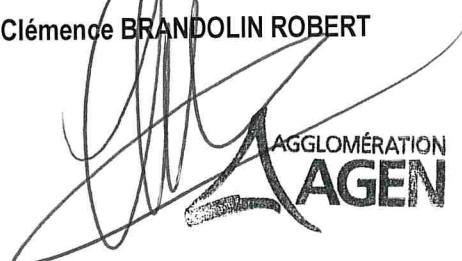
Affichage le 01./04/ 2021

Télétransmission le 01./04/ 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

The block contains a large, stylized handwritten signature in black ink. To the right of the signature is the official logo of the Agglomération d'Agen, which consists of a stylized 'A' followed by the words 'AGGLOMÉRATION' and 'AGEN' in a bold, sans-serif font.